



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 128795

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les bénéfices des nouveaux médicaments pour prévenir les thromboses. Ces nouveaux médicaments, le dabigatran, qui inhibe directement la thrombine, et le rivaroxaban, qui bloque un autre facteur de coagulation, ont démontré leur efficacité par rapport aux traditionnels antivitamines K. Ainsi, selon une étude menée auprès de 18 000 patients, la prise de 2 comprimés diminuerait le risque d'accident vasculaire cérébral de 2 par rapport à un antivitamines K, avec un risque moindre d'hémorragies cérébrales. La commission européenne a accordé cette extension d'indication du dabigatran dans le traitement de la fibrillation auriculaire le 1er août 2011. Aussi il lui demande de lui indiquer dans quel délai ce traitement sera disponible en France et de quelle prise en charge par la sécurité sociale bénéficiera-t-il.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128795

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)